

Le mot du président

Comme nous nous y étions engagés, nous allons vous donner des nouvelles de votre association 2 fois par ans et pour commencer quelques nouvelles de ce début d'année et de notre assemblée générale 2023 à Thônes, en Haute-Savoie. Merci à tous ceux qui nous ont accompagné dans ce rassemblement studieux, mais festif, pour fêter dignement notre 14^e anniversaire.

Quelques évolutions dans l'organigramme de notre association avec notre amie Claudine Stantina qui est promue vice-présidente du GPPEP, Ange Tinelli qui devient secrétaire général du GPPEP et Jean-Marc Isnard qui devient conseiller spécial du bureau, responsable de la communication écrite.

Pour vous et vos proches, le GPPEP est en train de finaliser des propositions de remises sur des produits phares de la filière du photovoltaïque résidentiel, installations PV ou PAC, batteries virtuelles (ou physiques), compteurs ou encore des kits plug and play ; tout ce dont vous avez rêvé, le GPPEP l'a fait. Vous retrouverez les remises pour nos adhérents, dans quelques jours, ici <https://gppep.org/category/avantage-adherent/>

Notre association, car elle est à nous tous, poursuit sa croissance avec comme conséquences des sollicitations de plus en plus nombreuses, et nous avons cruellement besoin de plus de bénévoles dans la partie technique .

N'hésitez pas à me contacter directement pour proposer votre aide (president@gppep.org).

Enfin, certains jaloux, aigris ou haineux de notre succès n'hésitent pas à nous traîner devant les tribunaux pour des raisons fallacieuses ou fantaisistes. Tous ceux qui l'ont fait ont perdu et s'en mordent encore les doigts.

Nous gagnerons encore, nul ne peut toucher à notre association ou à nos membres.

Joël MERCY

Le mot du Secrétaire général,

Le GPPEP continue dans sa dynamique de progression, après une période d'équilibre, le nombre d'adhérents repart à la hausse, tout comme son image et son activité ; cela se traduit par des demandes de participation de plus en plus nombreuses tant dans les journaux, (articles papier), internet, qu'à la radio.

Ces demandes apportent la preuve de notre expertise dans les domaines de la défense des utilisateurs tant en photovoltaïque qu'en PAC.

De nombreux chantiers ont été menés:

- Sondage pour l'après OA sous forme de QCM
- Campagne de lobbying auprès des députés pour appuyer le projet de loi sur l'accélération des ENR

Le GPPEP maintient la pression pour résoudre le problème du passage de l'installation IAB, en surimposition dans les cas de troubles et dégradations...

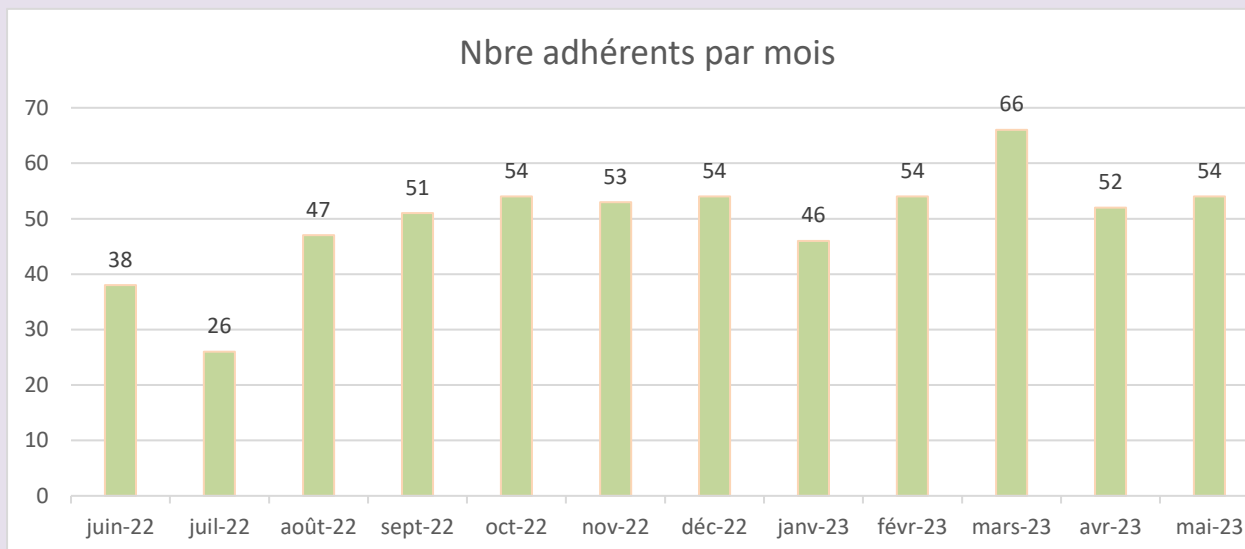
Le don exceptionnel de matériels neufs (*mais obsolètes*) par des grossistes a pu bénéficier à l'association « électricien du monde », pour ses actions en Afrique et dans le monde.

Plusieurs projets de « partenariat » avec des fournisseurs sont en cours d'étude afin d'obtenir des réductions de prix pour nos adhérents, conditions qui seront visibles prochainement sur notre site :

<https://gppep.org/category/avantage-adherent/>

Ange TINELLI

Le mot du trésorier



Au 15/06/2023 le GPPEP compte 12626 adhérents.

Depuis le 01/01/2023, nous avons changé notre outil de gestion des comptes bancaires, nous avons fait l'acquisition d'un logiciel de comptabilité professionnel et nous avons fait appel à un professionnel de la comptabilité (Valentin) qui nous a formé et qui continue à nous soutenir. La comptabilité c'est un métier, merci à Valentin pour sa disponibilité.

Nous avons en projet de faire appel à des professionnels de l'informatique pour améliorer notre système d'adhésions, et mettre à jour notre site ; cela demande un budget important, et j'en profite pour remercier tous les généreux donateurs.

Toujours sans aucune subvention, nos seules ressources sont vos cotisations d'adhésion, et vos dons.

Sans votre contribution, nous ne pourrions pas effectuer notre mission de bénévoles, et nous ferons, comme tous les ans au mois de novembre, un appel aux dons lors de notre prochaine lettre photovoltaïque.

MERCI DE VOTRE SOUTIEN

Roger ZENSS

CELLULE TECHNIQUE

Appel à candidatures

Il y a peu, nous avions 2 bénévoles pour assurer les réunions auprès des « institutionnels » ENEDIS et EDF-OA.

Depuis le GPPEP été sollicité par les principaux organismes de qualification pour être intégré à leurs conseils d'administration et, de ce fait participer aux instances de qualifications, ainsi qu'aux assemblées générales.

Ces instances concernent, outre le photovoltaïque, la totalité des entreprises RGE tous corps de métiers confondus, et ce, dans 4 organismes.

Compte-tenu des impératifs de la transition énergétique, les demandes de qualification sont en très nette expansion notamment dans le PV, mais aussi dans les PAC, chauffage bois, chauffe-eau solaire, et autres dispositifs RGE.

Lors de la « pandémie », nombre de réunions avait lieu en « distanciel », mais c'est de moins en moins le cas hormis en ce qui concerne ENEDIS et parfois EDF-OA

En revanche en ce qui concerne les organismes de qualification, Joël, représentant officiel, doit déléguer ses pouvoirs !

A ce jour nous sommes 1 et ½ à assumer ces mandats nécessitant une certaine disponibilité !

De ce fait nous souhaitons « recruter » un ou deux bénévoles résidant en région parisienne et autant que possible jeunes retraités (es), disposant d'un minimum de temps libre.

Accompagnement, conseils et formation leurs seront assurés ; l'essentiel résidant dans le bon sens et l'écoute.

N'hésitez pas chers (es) adhérentes-adhérents fans des énergies renouvelables à venir nous rejoindre, vous êtes les bienvenus !

CONTACTEZ-NOUS !!!

POINT TECHNIQUE SUR L'ANNEE 2022/2023

A retenir, l'explosion du nombre de raccordements producteurs particuliers, ce qui amènent les acteurs de la filière PV à ne plus considérer comme négligeable et sans intérêt les particuliers producteurs, voir même certains à « draguer » le GPPEP, seule association réellement au fait de leurs préoccupations.

Cette accélération des raccordements n'est pas sans conséquence sur l'adaptation du réseau électrique !

Le mot « adaptation » a une signification précise: la modernisation technique du réseau demande 5 à 6 ans : études, financements, pénurie d'équipements, alors que la demande de raccordement est immédiate.

La situation est comparable au trafic autoroutier les jours de départ et retours de vacances : Comment absorber ces pointes de trafic ? D'ailleurs serait-il judicieux de multiplier par 3 ou 4 les voies de circulation pour résoudre le problème?

Le réseau électrique, c'est la même chose, il faut faire avec l'existant, d'où l'apparition de nouvelles normes et exigences techniques au fil des mois.

Dans ce contexte mouvant, le GPPEP s'est concentré sur la préservation des installations existantes, et nous avons obtenu confirmation que tout changement administratif (modification de convention de raccordement) n'entraînait pas l'obligation de mise à niveau des installations;

Ceci est important dans la perspective de l'après OA. Mais également avec l'arrivée de nouveaux acteurs en contrat unique, il est fort à parier que les producteurs/consommateurs auront plus de fournisseurs, un peu comme pour internet aujourd'hui.

Sur d'autres sujets également, le stockage « batterie » ainsi que la définition de la puissance de raccordement, les réponses d'ENEDIS sont positives mais devront être précisées.

L'année 2023/2024 ne devrait pas manquer de nouveaux sujets, avec par exemple dans quelques mois les premières commercialisations de véhicules à recharge bidirectionnelle pour alimenter la maison, avec un partenariat vendeur véhicule et fournisseur d'énergie.

Jean-Claude GONDOR et Jean-Paul CARPENTIER

Le mot de la cellule aide

Selon le proverbe, il est dit que le loup change de poil, pas de vice. Cette affirmation pourrait être la manière d'être et d'agir des éco délinquants.

Il ne se passe pas une fois, une journée, sans que le carillon de la cellule aide ne retentit ! Au bout du carillon, une victime désappointée, désabusée, car elle vient de se faire tailler en pièces par une hyène en position dominante.

La devanture de la cellule aide reste toujours accueillante, les bénévoles altruistes se précipitent pour porter secours

Ce « mini-service » reste payant, souvent en monnaie sourire pour ne pas dire autre chose ; 30€ à vie, nous avons le don de la formule et le sens de la générosité.

Les résultats restent plus qu'honorables ; rares sont les victimes qu'on n'arrive pas à extirper des dents acérées des prédateurs. Ici nous faisons référence aux bons de commande signés sans discernement.

Et le remerciement dans tout ça ? Il vaut mieux se taire pour ne pas vous faire verser une larme.

Claudine Stantina

Le GPPEP a besoin de vous

Notre association, le GPPEP, connaît ces dernières années un développement important sur ses deux axes de prédilection : la défense des particuliers contre les éco-délinquants et la promotion du photovoltaïque et de la PAC. La notoriété du GPPEP ne cesse de croître notamment auprès des instances gouvernementales et des organismes de qualification.

Pour assurer son développement, le GPPEP a besoin de renforcer ses ressources et son organisation. Deux axes sont envisagés :

1. Développer les adhésions des particuliers producteurs ou non sans problèmes (PV+PAC) qui peuvent également constituer des vocations en bénévoles :
 - Grâce aux outils didactiques développés par le GPPEP (films par exemple)
 - Grâce à une meilleure utilisation du crédit alloué aux associations par google adverts
2. Développer les partenariats avec les sociétés commercialisant les produits photovoltaïques et PAC
 - Permettre aux adhérents de bénéficier d'offres d'entreprises spécifiques (augmenter leur pouvoir d'achat par exemple)
 - Conclure des partenariats pour des projets innovants (partage de la production photovoltaïque dans un village, utilisation des panneaux pour des logements écologiques et accessibles aux faibles revenus)

Pour financer ces deux axes le GPPEP va diversifier ses sources de financement en lançant des études sur les subventions

Le développement de notre association et la transition énergétique passent par vous,

VENEZ NOUS REJOINDRE.

Alain DUVIVIER

Droit de rétractation dans les foires et salons : quoi de neuf ?

Élargissement du droit de rétractation :

La DDPP (Direction Départementale de Protection des Populations) de Seine Saint Denis a confirmé au GPPEP qu'une facilité de paiement accordée par un vendeur est un crédit affecté, offrant le même droit de rétractation (*sous réserve que le montant total du crédit soit compris entre 200 euros et 75 000 euros, et que le délai de remboursement excède trois mois*).

Plainte contre l'État :

En 2022, le GPPEP a déposé une plainte contre l'État français, pour non transposition d'une décision de la Cour de Justice de l'Union Européenne : un contrat conclu dans un stand, immédiatement après que le consommateur, qui se trouvait dans l'allée commune, a été sollicité par le professionnel, donne droit au consommateur de se rétracter (17/12/2019).

Cette plainte est toujours en cours d'instruction au sein de la Direction Justice et Consommateurs de l'Union Européenne, nous vous tiendrons informés de l'issue de cette action.

Création d'un forum "Foire et salon" sur le site UFC Que Choisir :

A notre demande, l'UFC (Union Fédérale des Consommateurs) a créé, sur le forum Que Choisir, un sous-forum dédié aux problèmes rencontrés sur les foires et salons. Voici le lien :

<https://forum.quechoisir.org/foire-et-salon-f566.html>

Intégration du droit de rétractation dans le code de la consommation :

A la demande du GPPEP, deux propositions de loi ont été déposées au Parlement : la PPL n°235 au Sénat et la PPL n°455 à l'Assemblée nationale.

Il est indispensable que nous nous mobilisions tous pour demander l'examen et l'adoption de ces propositions de loi.

Vous pouvez contribuer à cette action en signant la pétition déposée à l'Assemblée nationale :

<https://petitions.assemblee-nationale.fr/initiatives/i-1260>.

Christian Auloy